

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 27 avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame ALBENQUE-BARDOUX Sylvie et Madame DELAHEGUE Gaëlle. Madame Anne DUCHENE a été nommée secrétaire de séance.

### **I/ Elections départementales et régionales**

Afin d'organiser le double scrutin, le bureau de vote sera transféré à l'espace culturel. Le planning des permanences sera finalisé lors du prochain conseil municipal.

### **II/Communauté Urbaine du Grand Reims**

#### **- Approbation des statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims**

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims notamment dans le domaine scolaire,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

#### **- Approbation de la charte de la laïcité de la Communauté urbaine du Grand Reims**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le principe de laïcité, consacré par différents textes fondateurs de notre République garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion,

Considérant la volonté de la commune de Rilly La Montagne de rappeler au travers d'une charte la signification du principe de laïcité ainsi que sa portée,

Considérant que la commune de Rilly La Montagne souhaite également réaffirmer son attachement au principe de laïcité au travers de cette charte, ainsi que celui de ses partenaires. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter la charte de la laïcité.

### **III/ Commission bâtiments**

#### **Construction de logements rue des GRAVIERES**

Le permis de construire a été accordé à Reims Habitat pour la construction des logements rue des Gravières. La signature de l'acte de vente des ateliers municipaux aura lieu début juin.

### Construction des ateliers municipaux

Les résultats de la consultation pour la rénovation de la halle de la Gare et la construction d'ateliers municipaux de la Commune de Rilly La Montagne sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le montant pour l'ensemble des lots est de 185 042,30 € HT soit 222 050,76 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis complémentaires présentés soit une opération d'un montant total de 239 186.76€ TTC.

L'aide financière de la Communauté Urbaine du Grand Reims sera sollicitée au titre du fonds de soutien 2021-2024.

### Travaux divers

Des devis sont en cours d'élaboration pour la rénovation d'une salle de bain dans les logements communaux ainsi que pour la création de sanitaires dans la salle 1 de l'Espace culturel.

Les subventions aux associations ayant été votées pour l'année 2021, les membres du Conseil décident de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'association La Roseraie concernant l'achat de parquet.

### **IV/Commission voirie et environnement**

Suite au transfert des ateliers municipaux Place de la Gare, il est proposé d'installer un modulaire au complexe sportif et de vendre le second. Des recherches seront effectuées pour estimer le prix de vente.

Le devis de la société EUROVIA est accepté pour un montant 15 608.64€ afin de réaliser la réfection de l'allée de l'Espace Culturel en béton désactivé.

Des rappels seront effectués quant à l'interdiction de dépôts de déchets verts en dehors des déchèteries et le brulage des végétaux. Il est également prévu de rappeler la législation concernant les chiens (tenue en laisse, aboiements, déjections...).

### Rénovation de la Place de la Mairie

Les plans réalisés par le cabinet C3i sont présentés au conseil. Les membres décident de retenir les options 4 et 6 prévoyant notamment l'éclairage des arbres et l'installation d'un arrosage automatique.

### Maison des associations

Entendu la présentation du projet de Végétalisation de la cour de la Maison des Associations, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de la Communauté urbaine du Grand Reims et d'adopter sa charte de la préservation de biodiversité et du patrimoine naturel.

### **V/Questions diverses**

Des travaux sont à prévoir pour la réalisation de rigoles dans les bois communaux.

Le tracé du parcours de santé est en cours d'élaboration.

L'organisation d'une rando train est prévue le 19 ou 26 septembre prochain dans les communes traversées par la « ligne des bulles ».

Un nouveau projet de sentier est en cours de création en partenariat avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims.